



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

N° Spécial

02 janvier 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MINISTERE DE LA JUSTICE du 02 janvier 2023

SOMMAIRE

Décision	Date	MINISTRE DE LA JUSTICE	Page
Min.Justice N°2022-6	28.12.2022	Décision CPHS N° 2022-6 relative à l'usage des armes et à l'accès à l'armurerie.	3

**MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

Décision CPHS N° 2022-6 relative à l'usage des armes et à l'accès à l'armurerie.

Le Chef d'établissement, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R 227-1, R 227-2, D. 221-2, D.221-3,
Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 1972,
Vu la circulaire du 12 décembre 2012,

Décide :

1 - Reçoivent délégation, pour prendre la décision d'utiliser l'armement dans des circonstances exceptionnelles, pour une intervention strictement définie, et dans les cas déterminés des articles R 227-1 et R 227-2 du code pénitentiaire:

- **Cécile MARTRENCHAR, Adjointe au chef d'établissement**
- **Maxime GILMANT- MERCI, Directeur des services pénitentiaires**
- **Jean-Marie AKERA, Chef de service pénitentiaire, chef de détention**
- **Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire**

Dans le cadre d'une position d'intérim ou d'astreinte :

- **Maryline BAYE, attachée d'Administration de l'Etat**
- **David HUGON, instructeur Sécurité Pénitentiaire, capitaine pénitentiaire**
- **Nadia BAHIR, lieutenant pénitentiaire**
- **Laurette BAMBA-TADI-MOLEMBA, capitaine pénitentiaire**
- **Wilquins BRICE, capitaine pénitentiaire**
- **Eddy LORQUIN, capitaine pénitentiaire**
- **Carole DAVILA, capitaine pénitentiaire**
- **Catherine LEKKAN, capitaine pénitentiaire**
- **Mégane PRIVAT, capitaine pénitentiaire**
- **David MOREL, capitaine pénitentiaire**
- **Ludivine AMOROS, lieutenant pénitentiaire**
- **Salomé ASSELIN, lieutenant pénitentiaire**
- **Clarisse ANNETTE, lieutenant pénitentiaire**
- **Elsa GUYETTE, lieutenant pénitentiaire**
- **Frantz PAUL, lieutenant pénitentiaire**

Les personnels suivants sont autorisés à accéder à l'armurerie dans le cadre de leurs fonctions d'armuriers et/ou de moniteur de tir (**gestion des armes et des munitions**) et de **responsable infra (gestion des autres matériels) :**

Monsieur David HUGON, Instructeur Sécurité Pénitentiaire, responsable armurerie

Monsieur David MOREL, armurier

Monsieur Tahar MECHERI, Moniteur de tir

Monsieur Frantz PAUL, Responsable Infra

2 - Les secteurs ou locaux dont la maîtrise doit être impérativement conservée, si la situation l'exige, en déployant la force armée sont :

- la porte d'entrée principale, - le PCI, - les 2 miradors, - l'armurerie.

3 - L'usage des armes doit permettre d'assurer ce qui est strictement nécessaire et indispensable au maintien de l'ordre ou au règlement de l'incident.

L'utilisation des armes à feu équipées de munitions létales peut être décidée dès lors que l'attaque contre un local est un préalable non équivoque à une attaque contre les personnes et que le local visé est particulièrement sensible pour la sécurité des personnes ou de l'établissement.

Nanterre, le 28 décembre 2022

Le Chef d'établissement

Signé

Anne ROUVILLE-DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>